



**formation au concours complémentaire de la magistrature  
(2<sup>ème</sup> grade)  
session 2018**

**IMPORTANT**

**Le concours complémentaire 2018 n'est à ce jour pas ouvert, mais il est très probable qu'il aura lieu en 2018.  
Nous pensons, comme chaque année, qu'attendre l'ouverture du concours pour commencer à travailler le programme est trop tardif.  
Nous anticipons donc sur une probable ouverture.**

# **SOMMAIRE**

## **préparation au concours complémentaire de la magistrature session 2018**

### ■ **Introduction**

- Adresses utiles
- Calendrier du concours

### ■ **Le concours**

- Présentation des deux concours complémentaires
- Les épreuves

### ■ **La préparation ISP (sur place ou intégralement en vidéo)**

- Le choix d'une formation avec l'ISP Résultats des élèves de l'ISP
- Le déroulement de la formation

**1** **Supports de cours photocopiés**

**2** **Méthodologie en vidéo**

**3** **Cours pour l'admissibilité**

les 1, 2 et 3 juin 2018

et du 13 juillet 2017 au 5 août 2018

**4** **Cours pour l'admission** sur deux week-ends (octobre / novembre 2018)

**5** **Concours Blancs**

**6** **Simulations orales individuelles**

### ■ **L'inscription**

## ADRESSES UTILES

- **Direction des services judiciaires**  
 13, place Vendôme 75042 Paris cedex 01 tél 01 44 77 64 70
- **Ecole Nationale de la Magistrature**  
 Centre de Paris 9, rue des Chanoinesses 75004 Paris tél 01 44 41 88 20  
 Centre de Bordeaux 9, rue du Maréchal Joffre 33000 Bordeaux tél 05 56 00 10 10
- **Groupe ISP**  
 Département ENM Complémentaire 18, rue de Varenne 75007 Paris tél 01 42 22 30 60

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2018

**sous réserve d'ouverture d'un concours en 2018 et du maintien du calendrier habituel**

Concours	Inscriptions	Epreuves écrites	Epreuves orales	Résultats
ENM Complémentaire	avril / mai 2018	septembre 2018	novembre 2018	décembre 2018

Formation ISP	Initiation au droit	Stage méthodo	Session de cours	Méthodo cas pratiques d'admission
ENM Complémentaire 2018	19, 20 et 21 mai 2018	1, 2 et 3 juin 2018	du 13 juillet au 5 août 2018	octobre / novembre 2018

## LES CONCOURS D'ENTREE

Deux concours complémentaires (ou exceptionnels) ont lieu certaines années en complément de recrutement des voies dites classiques (concours étudiant, concours interne et troisième concours).

**Le concours de recrutement du second grade** est ouvert aux candidats (diplômés Bac + 4 au minimum) âgés de 35 ans qui justifient d'au moins 7 ans d'activité professionnelle dans le domaine juridique, économique administratif ou social (80 places en général). Rappelons-le, jusqu'au concours 2016, il fallait justifier de 10 ans d'activité professionnelle dans ces domaines. **La mise en place nouvelle d'un seuil de 7 ans** est une bonne nouvelle : cela souligne la pertinence du concours complémentaire du point de vue de la Chancellerie et cela augure de la pérennité du concours pour l'avenir.

**Le concours de recrutement du premier grade** est ouvert aux candidats (diplômés Bac + 4 au minimum) âgés de 50 ans au moins qui justifient d'au moins 15 ans d'activité professionnelle dans le domaine juridique, économique administratif ou social (20 places en général annoncées, entre 0 et 5 recrutements). Ce concours n'a pas ouvert en 2016 et n'ouvrira pas en 2017. Il est peu probable qu'il ouvre en 2018.

Pour ces deux concours, le programme et les sujets d'admissibilité sont identiques. Pour l'admission, le programme du concours du 1<sup>er</sup> grade est plus étendu. Voir ci-dessous.

Nous conseillons aux candidats de plus de 50 ans de ne s'inscrire au concours du 1<sup>er</sup> grade que si leur niveau de droit (privé plus particulièrement) est vraiment excellent. Dans le cas contraire, il est plus raisonnable de s'inscrire au concours du second grade.

## LES EPREUVES (sauf modifications)

### ADMISSIBILITE

- |  |  |    |        |   |
|--|--|----|--------|---|
| ■  | Epreuve de synthèse de dossier             | 5h | coef 4 |   |
| ■  | Droit Civil (consultation juridique)       | 5h | coef 4 |   |
| Un dossier (Jurisprudence + doctrine) est fourni lors de cette épreuve; <i>L'épreuve est intitulée « consultation juridique » mais il s'agit d'une dissertation.</i> |  |    |        |   |
| ■  | Droit pénal ou Droit public (dissertation) | 5h | coef 4 | (matière au choix du candidat au moment de l'inscription) |

### ADMISSION

- |   |  |                  |        |
|---|--|------------------|--------|
| ■ | Cas pratique de Droit civil ou de Droit pénal (tirage au sort du sujet) suivi d'un entretien de motivation / préparation 1 h | 30 mn passage    | coef 5 |
| ■ | Interrogation orale en Droit pénal ou en Droit public (matière non choisie à l'écrit) / préparation 15 mn                    | 15 mn de passage | coef 3 |

## POURQUOI UNE FORMATION AVEC L'ISP

Près de 30 années de préparation aux concours de l'ENM ont placé notre centre de formation dans une situation de quasi-monopole

- ▲ en raison de la satisfaction des candidats ayant suivi une formation,
- ▲ mais surtout en raison des résultats obtenus par ses élèves aux différents concours de la Magistrature.

Les chances de succès des candidats dépendent d'une motivation sans faille, d'une maîtrise parfaite du programme et de l'actualité juridique, mais aussi et surtout d'une connaissance précise des techniques de l'épreuve et des exigences des correcteurs. **Pour des professionnels du droit, comme les avocats ou les greffiers par exemple, un réel effort d'adaptation est à fournir tant les épreuves du concours diffèrent de leur quotidien professionnel.**

L'acquisition d'un programme juridique n'est pas suffisante, seuls ceux maîtrisant les critères de sélection du jury intégreront l'ENM.

### une réforme des épreuves en 2018 ?

Il est possible que le programme des épreuves soit modifié en 2018; il est question de rajouter les procédures pénale et civile lors des épreuves d'admissibilité. Dans ce cas, la formation ISP sera bien évidemment ajustée aux nouvelles modalités. Un éventuel surcoût de la formation dû à une augmentation du nombre d'heures ne sera pas imputé aux élèves déjà inscrits pour la session 2018.

## RESULTATS DES ELEVES ISP

Concours	Elèves préparés par l'ISP	Elèves admis
Concours 2013	54	39 admissibles / 24 admis
Concours 2014	57	30 admissibles / 24 admis
Concours 2015	55	39 admissibles / 30 admis
Concours 2016	74	35 admissibles / 28 admis
Concours 2017	69	36 admissibles / 27 admis

**Depuis 30 ans, plus de la moitié des candidats admis à l'un des concours de la magistrature a suivi une formation avec l'ISP.**

## LE DEROULEMENT DE LA FORMATION EN SIX ETAPES

91 heures de cours / 60 heures de Concours Blancs / 4 simulations orales individuelles

(sauf modification du programme qui impliquerait une probable augmentation du nombre d'heures de cours)

- 1 Support de cours **polycopiés** couvrant l'intégralité du programme (dès l'inscription)
- 2 Base **méthodologique de chaque épreuve en vidéo** sur le site Internet de l'ISP (dès l'inscription)
- 3 **Cours pour l'admissibilité** les 1, 2 et 3 juin 2018 (les bases, le programme, les épreuves) et du 13 juillet au 5 août 2018  
**Tous les cours sont filmés et proposés en présentiel et / ou en vidéo**
- 4 **Cours pour l'admission** sur deux week-ends (octobre / novembre 2018)  
**Tous les cours sont filmés et proposés en présentiel et / ou en vidéo**
- 5 **Concours Blancs** (4 par matière écrite d'admissibilité)
- 6 **Simulations orales individuelles** (2 par matière orale d'admission). Ces simulations peuvent se faire à distance par Skype.
- 7 **+ option initiation au droit (avant la formation en elle-même) pour les non-juristes : les 19,20 et 21 mai 2018**

## 1 Support de cours polycopiés couvrant l'intégralité du programme : SEPT TOMES

Des supports de cours polycopiés couvrant l'intégralité du programme (mise à jour 15 novembre 2017) sont envoyés dès l'inscription.

- Deux tomes de Droit civil (matière écrite);
- Deux tomes de Droit pénal (matière écrite ou orale);
- Deux tomes de Droit public (matière écrite ou orale);
- Un tome de synthèse de dossier (matière écrite).

Ils remplacent tout manuel de cours et suffisent à la maîtrise du programme. Il est cependant indispensable d'acquérir les Codes civil et pénal de l'année.

## 2 Base méthodologique en vidéo sur le site Internet de l'ISP

Une base méthodologique est disponible en vidéo sur le site Internet de l'ISP (accessible dès votre inscription grâce à un code confidentiel). Cette vidéo permet pour la dissertation juridique comme pour la synthèse d'avoir une première approche méthodologique avant même le début des cours et de pouvoir traiter les premiers concours blancs qui sont proposés dans les supports polycopiés.

## 3 Cours pour l'admissibilité les 1,2 et 3 juin 2018 (les bases des épreuves du concours) et du 13 juillet au 5 août. 91 HEURES DE COURS - COURS EN PRESENTIEL OU EN VIDEO

Les cours sont proposés en deux temps pour un maximum d'efficacité. Tous les cours sont filmés et accessibles en vidéo.

- **Formation méthodologique et première approche du programme dans les trois matières écrites du concours les 1,2 et 3 juin 2018**
  - 5 h de Droit civil
  - 5 h de Droit pénal ou de Droit public (matière choisie à l'écrit)
  - 3 h de synthèse de dossier
- **Cours d'approfondissement du 13 juillet au 5 août 2018**
  - 18 h de Droit pénal ou de Droit public (matière écrite d'admissibilité)
  - 18 h de Droit civil
  - 18 h de Droit pénal ou Droit public (matière orale d'admission)
  - 6 h de synthèse de dossier (matière écrite d'admissibilité)

## 4 Cours pour l'admission sur deux week-ends (octobre / novembre 2018)

Dix-huit heures de cours de technique du cas pratique et de l'entretien sont proposés sur deux week-ends.

**Tous les cours sont filmés et accessibles en vidéo.**

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique de la méthode du cas pratique (épreuve centrale de l'admission) comportant des résolutions de cas de Droit civil et de Droit pénal.

## **5 Concours Blancs (4 par matière)**

Quatre concours blancs sont proposés par matière écrite, soit 12 épreuves de 5 heures. Chaque copie est corrigée et est joint un corrigé-type. Tous les sujets peuvent être faits à domicile ou sur place à l'ISP Paris au choix de chacun.

Dans chaque matière, les deux premiers sujets sont donnés lors de l'inscription. Ils seront de préférence traités avant la formation de juin mais après avoir visionné la méthodologie proposée en vidéo. Les deux autres concours blancs seront traités en juillet / août une fois le cours maîtrisé.

## **6 Simulations orales individuelles (2 par matière orale)**

Quatre simulations orales sont proposées aux admissibles, deux pour l'épreuve Entretien / cas pratiques et deux pour l'épreuve juridique d'option (Droit pénal ou Droit public). Elles ont lieu en novembre 2018 après les deux week-ends de formation au cas pratique. Ces simulations se font à l'ISP à Paris ou par Skype.

## **7 Stage d'initiation au droit**

Les candidats non-juristes sont autorisés à passer les différents concours complémentaires de la magistrature, mais il serait illusoire de penser qu'un non-juriste va pour voir suivre aisément les cours de l'ISP, ceux-ci requérant un niveau de base certain.

Un stage de 30 heures est proposé aux non-juristes ou à ceux qui n'ont plus eu l'occasion d'approcher le droit de façon théorique depuis des années.

Ces 30 heures reprennent les bases du droit pénal, du droit civil et du droit public, bases qu'il est impossible de voir lors de la formation aux épreuves d'admissibilité par manque de temps mais aussi parce que ce serait une perte de temps pour les élèves maîtrisant les bases de ces trois matières.

Nous proposons donc une formation qui comprend :

■ 8 heures d'introduction au droit pénal

■ 8 heures d'introduction au droit civil

■ 6 heures d'introduction au droit public.

Cette formation aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2018. Elle sera entièrement filmée et consultable en vidéo sur le site de l'ISP. Il est donc possible de s'inscrire à cette formation après le mois de mai, le stage pourra alors être visionné sur le site Internet de l'ISP.

**Cette formation est :**

■ obligatoire pour les non-juristes,

■ conseillée pour ceux n'ayant pas fait de droit depuis plusieurs années, ou pour les diplômés d'un IEP,

■ inutile pour les élèves sortant de la faculté de droit ou exerçant une profession juridique : avocat, greffier, DSGJ...

***Tous les cours (session de mai, juin, juillet et d'octobre) sont filmés.***

***Les candidats, qu'ils aient ou non assisté sur place aux cours (en partie ou en totalité), ont accès aux vidéos sur leur espace réservé, sur le site Internet de l'ISP (accessible grâce à un code personnel donné à l'inscription).***



## MODALITES D'INSCRIPTION A L'ISP

Pour être validé, le dossier d'inscription doit comprendre:

- la demande d'inscription remplie et signée;
- un chèque, à l'ordre de l'ISP, du montant intégral des frais de scolarité. Un règlement et une inscription en ligne sont également proposés.

Il est possible de régler en plusieurs mensualités (six maximum). Merci de mettre vos nom et prénom au dos de chaque chèque.

↳ **rappel** : les étudiants doivent se charger eux-mêmes des inscriptions aux concours.

Les frais de scolarité comprennent les frais d'envoi des photocopiés pour la France métropolitaine. Suite à des problèmes postaux récurrents, les supports ne sont envoyés ni à l'étranger ni dans les Collectivités d'Outre-Mer. Si vous n'habitez pas en France métropolitaine, contactez notre secrétariat, des possibilités sont offertes pour accéder aux supports photocopiés.

**Les Inscriptions peuvent également se faire directement en ligne (règlement en ligne également)**

ANNULATION :

En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les candidats ont la possibilité, en prenant rendez-vous préalablement, de venir consulter les supports photocopiés avant de décider de toute inscription. Ils pourront ainsi juger de leur qualité mais aussi de la quantité de travail qu'exigera cette formation pour être conduite de façon optimale.

### **IMPORTANT**

Le concours complémentaire 2018 n'est à ce jour pas ouvert, mais il est très probable qu'il aura lieu en 2018.

Nous pensons, comme chaque année, qu'attendre l'ouverture du concours pour commencer à travailler le programme est trop tardif.

Nous anticipons donc sur une probable ouverture.

Cependant, si le concours complémentaire 2018 n'était pas ouvert, et à cette unique condition, les élèves inscrits à l'ISP seront remboursés des frais versés.

**Seuls 500 €** seront conservés par l'ISP (frais des supports de cours), les supports photocopiés restant la propriété de l'élève.

## FRAIS DE SCOLARITE – SESSION 2017

<input type="checkbox"/>	<b>Module 1 - ADMISSIBILITE</b>	<b>1 900 €</b>	(1 600 € pour les AE *)
<input type="checkbox"/>	<b>Module 2 - ADMISSION</b>	<b>1 000 €</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Module 3 (stage d'initiation pour les non-juristes)</b>	<b>500 €</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Module 4 (ADMISSIBILITE + ADMISSION)</b> (somme à laquelle sera éventuellement rajouté le coût du stage d'initiation au droit)	<b>2 700 €</b>	(2 400 € pour les AE*)

\* **Rappel** : sont considérés comme AE (Ancien Elève) les candidats ayant déjà suivi une formation à l'ISP pour l'un ou l'autre des concours de la magistrature. Si c'est votre cas merci de préciser la formation ISP suivie et l'année.

### IMPORTANT

Le concours complémentaire 2018 n'est à ce jour pas ouvert, mais il est très probable qu'il aura lieu en 2018. Nous pensons, comme chaque année, qu'attendre l'ouverture du concours pour commencer à travailler le programme est trop tardif.

Nous anticipons donc sur une probable ouverture.

Cependant, si le concours complémentaire 2018 n'était pas ouvert, et à cette unique condition, les élèves inscrits à l'ISP seront remboursés des frais versés. **Seuls 500 €** seront conservés par l'ISP (frais des supports de cours), les supports photocopiés restant la propriété de l'élève.

---

# GROUPE ISP

---

Enseignement Supérieur Privé  
18 rue de Varenne 75007 PARIS  
<http://www.prepa-isp.fr>  
01 42 22 30 60

Retrouvez toute notre actualité sur :



L'ISP est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30, le samedi de 9 h à 13 h et le dimanche sur rendez-vous.